

SCHÉMA VÉLO

2022 - 2035

Version approuvée
janvier 2022



Terres
d'énAIRgie
#JESUISCLIMACTIF



TERRES DE
MONTAIGU

Édito

Terres
d'énAIRgie

Avec son 1^{er} schéma vélo, Terres de Montaigu affirme sa volonté de se doter d'une politique mobilité ambitieuse.
L'objectif: devenir un véritable territoire cyclable, en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien.

Rapide, pratique, bon pour la santé, économique et écologique, le vélo est doté de nombreuses vertus ! Les caractéristiques du territoire, avec des distances raisonnables entre les bourgs et leurs services, mais aussi la proximité entre équipements et sa population montrent un fort potentiel pour la pratique du cycle !
Ce mode de déplacement peut donc être une réelle alternative aux déplacements motorisés sur les courtes et moyennes distances sur les trajets domicile, travail, loisirs...

Avec son schéma vélo planifié jusqu'en 2035, Terres de Montaigu souhaite créer, avec et aux côtés des communes, les conditions propices pour la pratique du vélo quotidienne. Cela passe par le développement du réseau cyclable et son entretien, avec des infrastructures cyclables plus conséquentes et adaptées, le déploiement de services nécessaires en stationnement, réparation, location... mais aussi un accompagnement à l'évolution des comportements avec une sensibilisation des habitants du territoire aux modes de déplacements doux pour impulser "une culture vélo" !

Avec un objectif affiché de 100km de pistes intercommunales, l'enjeu de ce schéma est de relier toutes les communes entre elles et leurs services et de développer la pratique du vélo au sein d'une offre où chaque mode de déplacement a sa place et peut cohabiter.

Ce schéma s'inscrit dans une démarche globale de mener au plus vite la transition environnementale dans le cadre du plan climat Terres d'énAIRgie.

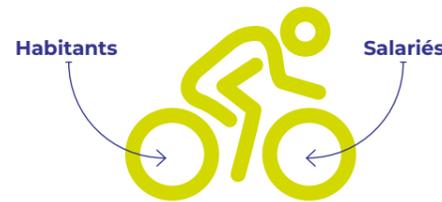
Antoine CHÉREAU
Président de Terres de Montaigu,
Communauté d'agglomération

Florent LIMOUZIN
Président de la commission
Transition énergétique et mobilité

Devenir un véritable territoire cyclable, en développant un écosystème favorisant la pratique du vélo au quotidien.

RÉSEAU INTERCOMMUNAL
OBJECTIF

100 KM
D'AMÉNAGEMENTS
CYCLABLES

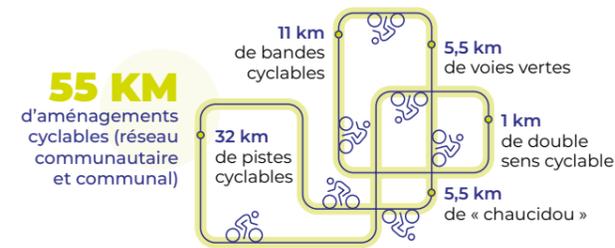


Diagnostic

Le schéma vélo a permis de déterminer les atouts et les faiblesses du territoire pour le développement du vélo.

LES POINTS FORTS

Un nombre important d'aménagements cyclables et une grande diversité dans la typologie d'aménagements



Des aménagements existants de qualité



Des itinéraires touristiques comme atout à la promotion du cycle



LES POINTS À AMÉLIORER

Une signalisation souvent défective



Une multitude de cheminements à faire monter en gamme et des itinéraires à consolider



Une offre de stationnement importante mais de faible qualité



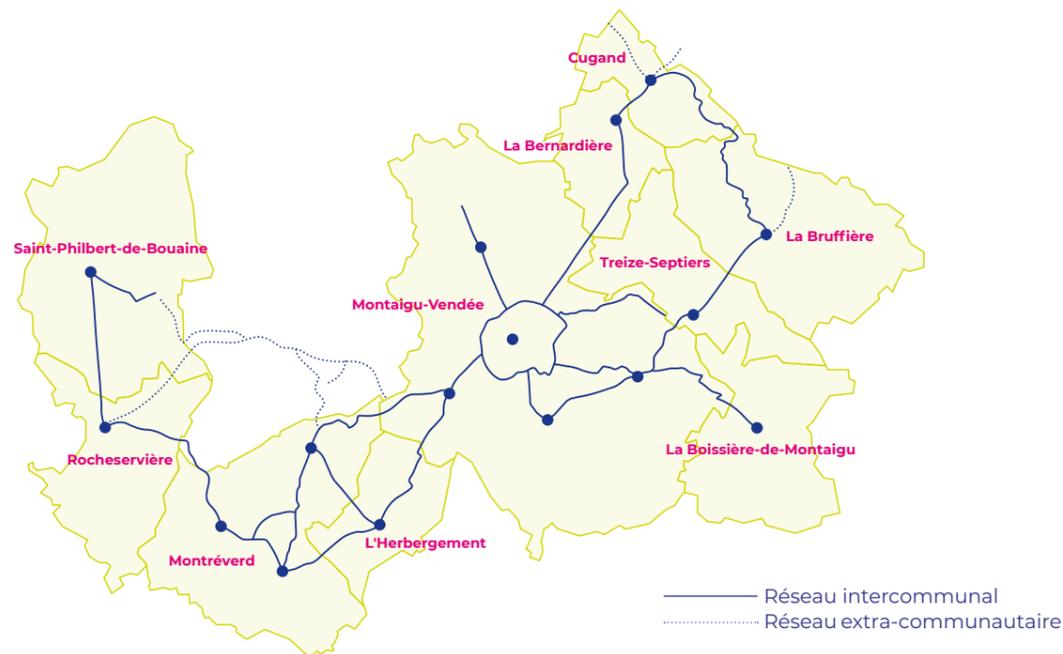
Méthode



ACTION 1

AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LE RÉSEAU CYCLABLE

Terres de Montaigu dispose d'un réseau de 55 km d'aménagements cyclables (pistes, bandes cyclables, voies vertes, chaussidou) avec une hétérogénéité de la qualité des aménagements (largeurs, signalisation, gestion des intersections, traitement des ruptures d'itinéraires, ...). Il existe un fort potentiel de montée en gamme des cheminements modes actifs (liaisons douces, chemins ruraux, ...) et développer un réseau avec un maillage adapté.



Objectifs :



Identifier et aménager **un réseau cyclable communautaire structurant** entre les communes de Terres de Montaigu. Ce réseau cyclable devra répondre à une logique d'accès aux pôles de services et aux équipements communautaires.



Développer **des réseaux cyclables à l'intérieur de chacune des communes**. Les communes devront décliner le Schéma vélo à leur échelle afin de faciliter l'accessibilité vélo aux services et équipements communaux via en particulier un meilleur partage de l'espace public, un apaisement des circulations et une optimisation des nombreuses liaisons douces existantes. Terres de Montaigu assurera un accompagnement des communes dans cette déclinaison tant sur la partie stratégique que sur la partie opérationnelle.

🚲 Inciter à l'expérimentation en favorisant des aménagements temporaires et en développant des aménagements cyclables novateurs en complémentarité des aménagements reconnus et habituels. Ces innovations et expérimentations pourront porter tant sur la nature des partages de l'espace public que sur les revêtements, gestions de points durs, marquage, éclairage, ...

🚲 Garantir une montée en gamme des aménagements existants en analysant le réseau cyclable afin d'identifier les aménagements nécessitant des travaux afin de permettre une mise en conformité de l'ensemble du réseau historique.

🚲 Assurer l'homogénéité et la continuité des itinéraires cyclables.

ACTION 2

ASSURER L'INTERMODALITÉ ENTRE LE VÉLO ET LES AUTRES MODES DE DÉPLACEMENTS

L'intermodalité est la possibilité de passer de manière fluide et sécurisée d'un mode de déplacement à un autre « sans coupure ». De nombreux nœuds de connexion existent sur le territoire en particulier sur le réseau ferroviaire (gare de Montaigu-Vendée et de L'Herbergement, halte de Cugand), le réseau de transport public (lignes régionales régulières et services scolaires) mais aussi les aires de covoiturages.

Les déplacements combinés avec le vélo sont de plus en plus nombreux et offrent de nouvelles perspectives, avec un potentiel fort pour des trajets de courtes et moyennes distances.

Objectifs :

- 🚲 Identifier les pôles d'intermodalité, en lien avec les Communes et la Région Pays de la Loire.
- 🚲 Développer les connexions du réseau cyclable aux pôles majeurs d'intermodalité de chaque commune afin d'assurer une liaison continue des trajets.
- 🚲 Proposer des services vélo facilitant l'intermodalité entre transports collectifs et vélos ou vélos et covoiturage en :
 - Diversifiant et augmentant l'offre de stationnement vélo.
 - Améliorant l'information voyageur sur les services de mobilité et les services vélos à proximité
 - Proposant des services complémentaires tels que : des services de location vélo, une offre de réparation, des consignes à bagages, ...

ACTION 3

DÉVELOPPER LA SIGNALÉTIQUE ET LA SIGNALISATION DU RÉSEAU CYCLABLE

Le réseau cyclable sur Terres de Montaigu dispose d'une signalisation souvent imparfaite du fait de l'absence de panneaux de signalisation ou de marquage au sol. La signalisation des itinéraires cyclables est surtout destinée aux itinéraires de loisirs ou de tourisme.

Objectifs :

- 🚲 Garantir la lisibilité et la visibilité du réseau cyclable, via une signalétique adaptée (panneaux, marquage au sol,...) pour faciliter l'orientation des cyclistes et leur donner des indications de destination, de distance ou de durée.
- 🚲 Assurer la mise en cohérence de la signalisation routière du réseau cyclable avec le code de la route.

ACTION 4

ASSURER L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Tout aménagement cyclable nécessite un entretien régulier afin d'en maintenir la qualité et le confort. L'entretien est une clé de la longévité des aménagements cyclables.

Objectifs :



- 🚲 Garantir la qualité, le confort et la praticité des aménagements cyclables en :
 - Veillant à l'entretien régulier des aménagements cyclables
 - Établissant un programme pluriannuel de travaux : reprises de revêtement, marquages, ...
- 🚲 Intégrer la thématique de l'entretien dès la conception des aménagements en prenant en compte l'accessibilité par les véhicules d'entretien, la gestion de la végétation, ou encore les choix du revêtement.

ACTION 5

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLO

Le manque d'offre de stationnement est le second frein à l'usage du vélo. Aussi, offrir un stationnement de proximité, de capacité suffisante et de qualité est donc un levier essentiel à actionner pour développer la pratique du vélo au quotidien.

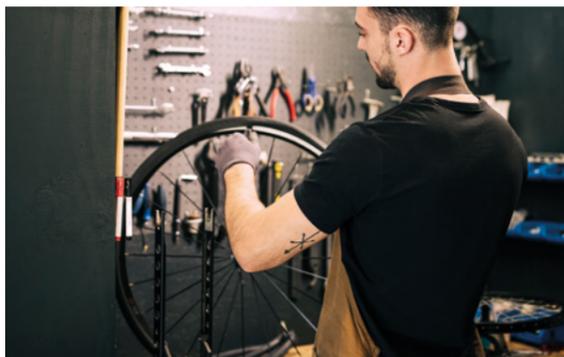
Objectifs :

- 🚲 Déployer une offre de stationnement vélo sur l'espace public en proposant des solutions adaptées en qualité et en quantité. Le développement devra se faire au plus proche des lieux générateurs de flux de déplacements et en fonction de la typologie du stationnement pratiqué (courte, moyenne ou longue durée). Des services aux cyclistes pourront être proposés tel que des consignes à bagages, des bornes de recharge, des gonfleurs ou du petit outillage de réparation.
- 🚲 Assurer le développement de l'offre de stationnement privée dans les constructions neuves en intégrant de nouvelles recommandations ou prescriptions dans le Plan Local d'Urbanisme.

ACTION 6

CONFORTER LE TISSU DE PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DU CYCLE DU TERRITOIRE

Le territoire de Terres de Montaigu est doté d'une offre de professionnels et d'associations diversifiée (vendeurs, fabricants, réparateurs, associations sportives et d'usagers). Si cette offre est connue pour ce qui concerne la vente de vélos, celle proposant des prestations d'entretien et de réparation est souvent mal connue et s'avère insuffisante.



Objectifs :

- Valoriser et accompagner les professionnels et associations du cycle du territoire. Il s'agira notamment de soutenir le développement de l'offre en matière de réparation, pour garantir un meilleur maillage du territoire et des délais d'intervention adaptés aux besoins. Il s'agira également de conforter les associations existantes et promouvoir le développement des services qu'elles pourraient proposer.
- Promouvoir les formations aux métiers du cycle en facilitant l'émergence d'une offre locale de formation cycle permettant de répondre aux besoins des professionnels du territoire.

ACTION 7

ACCOMPAGNER LA CRÉATION DE SERVICES DE LOCATION DE CYCLES

Actuellement, une très faible offre de location de cycles pour répondre aux besoins des habitants est proposée sur le territoire. L'enquête menée sur les services vélo démontre que le développement d'une offre de location, notamment sur la courte durée est souhaitée.

Objectifs :

- Participer à l'émergence d'une offre de location de cycles pour répondre aux besoins des habitants, salariés et visiteurs du territoire, en accompagnant à l'installation de porteurs de projet privés ou en faisant émerger une offre publique.

ACTION 8

DÉVELOPPER LA SÉCURITÉ DU CYCLE ET DU CYCLISTE

La pratique du vélo s'accompagne de nouvelles problématiques comme celle de la cohabitation entre automobilistes, vélo et piétons mais aussi de vol de vélos, notamment du fait de l'essor du parc de vélos à assistance électrique.

Objectifs :

- Faire respecter les aménagements cyclables et favoriser la bonne cohabitation entre les usagers de l'espace public. Dans cette optique, il convient de sensibiliser sur la place du cycliste dans le code de la route et de garantir des conditions favorables à la bonne cohabitation entre les modes via des aménagements limitant les vitesses et les risques de conflits.
- Renforcer la sécurité du cycliste :
 - En rappelant régulièrement les équipements obligatoires ou conseillés d'un vélo.
 - En développant des "Vélostations" proposant des équipements tels que des stations de gonflage ou de la mise à disposition d'outils en libre-service.
- Lutter contre le vol de vélo en menant diverses actions telles que : des campagnes d'identification des cycles, la diffusion de bonnes pratiques en matière de stationnement, la facilitation des dépôts de plainte, ...

ACTION 9

DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Chaque année environ 110 classes sont formées à la pratique du vélo via le parcours éducatif proposé par Terres de Montaigu aux établissements scolaires du territoire. L'apprentissage du vélo dès l'école primaire est un enjeu majeur pour développer l'autonomie, la sécurité, et la pratique du vélo chez les plus jeunes.

Objectifs :

- Faire évoluer et compléter le parcours éducatif "Objectif Route" proposé par Terres de Montaigu pour l'adapter aux objectifs nationaux du dispositif "Savoir Rouler à Vélo" et ainsi disposer d'un apprentissage complet de la pratique du vélo et l'autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.
- Accompagner à l'émergence d'ateliers de remise en selle pour adultes avec la proposition de séances théoriques et pratiques pour permettre de pratiquer à nouveau le vélo avec sérénité et assurance, notamment pour la prise en main des vélos à assistance électrique ou des vélos cargos.

ACTION 10

ACTIONNER DES LEVIERS FINANCIERS POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO

Afin de conforter et de développer la pratique du vélo, des aides financières existent à l'échelle nationale, régionale ou peuvent être créées localement. Ces dispositifs permettent souvent de passer à l'acte d'achat d'un premier vélo ou d'un vélo plus adapté à ses besoins.

Objectifs :

- Accompagner l'équipement des ménages en vélo en poursuivant des opérations d'aides à l'achat de vélo tout en faisant évoluer ce dispositif tout au long du Schéma Vélo. En complémentarité, Terres de Montaigu pourra communiquer sur les autres aides à l'équipement des ménages cumulables ou complémentaires à l'aide de la collectivité (Bonus Vélo, Prime à la Conversation, ...)
- Promouvoir auprès des employeurs les leviers financiers à la pratique du vélo pour leurs salariés. De nombreux dispositifs financiers sont accessibles aux employeurs afin d'accompagner les changements de pratiques de déplacement de leurs salariés. Ces dispositifs sont souvent mal connus des employeurs et pourront être portés à connaissance en capitalisant sur des déploiements ou expérimentations permettant des retours d'expérience entre les entreprises du territoire.

ACTION 11

COMMUNIQUER, SUIVRE ET ÉVALUER LE SCHÉMA VÉLO

Susciter de nouvelles habitudes de mobilité n'est pas aisé, et suppose de lever des freins ou des préjugés. L'accompagnement au changement est une action de long terme qui nécessite une animation régulière tant à destination des habitants, des entreprises, des administrations et des établissements scolaires.

Objectifs :



- Animer des événements autour du vélo en proposant des événements locaux ou des animations portées à l'échelle régionale ou nationale comme le "Défi Mobilité" ou "Mai à Vélo" pour faire connaître la pratique du vélo et favoriser la remise en selle au quotidien.
- Communiquer sur la mise en œuvre du Schéma Vélo en particulier lors de la réalisation de nouveaux aménagements ou lors du lancement de campagnes thématiques liées aux différentes actions et événements.
- Suivre au fil de l'eau les réalisations mises en œuvre, mesurer l'efficacité de ces actions sur le développement de la pratique du vélo (part modale) et adapter les actions aux attentes des usagers du vélo.
- Ouvrir nos données géographiques sur le vélo.

